

J. CAUSSE & ASSOCIES

Société anonyme au capital de 250 000 Euros
Siège social : 91 Avenue de l'Arrousaire
84000 AVIGNON

RCS AVIGNON B 702 620 097
SIRET 702 620 097 00023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2025

- EXTRAIT -

Le 26 mai 2025 à 16 heures, les Actionnaires de la société J. CAUSSE ET ASSOCIES, société anonyme au capital de 250.000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur la convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre en date du 6 mai 2025.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier GERMAIN, Président du Conseil d'Administration.

Mr Jean Damien DREVETON et Mr Luigi PACIELLO, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Les membres du bureau désignent Mme Lucie LAUGIER, en qualité de Secrétaire.

Monsieur André FRISON, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 6 mai 2025, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote comme totalisant 9 600 actions auxquelles sont attachées 9 600 voix sur les 10.000 actions ayant le droit de vote et composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Monsieur André FRISON arrivait à expiration lors de la présente Assemblée d'approbation des comptes, décide de ne pas renouveler son mandat, et nomme, en remplacement, aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire la société SOCAUDIT – SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'AUDIT, dont le siège social est 216 Boulevard Pierre BOULLE à AVIGNON (84000), pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2030.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Hervé-Jérôme BUFFIERE arrivait à expiration lors de la présente Assemblée d'approbation des comptes, décide, conformément aux dispositions de l'article 823-1 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu de procéder au renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, ni à la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- FIN DE L'EXTRAIT

Signé par :

ADB09BD5F3914FF...